

No. III.

N. B. — Il n'est pas besoin, croyons-nous, de multiplier les citations — en ce qui concerne les diverses parties du discours. L'analyse de deux ou trois *sermons*, de trois ou quatre *oraisons funèbres* de Bossuet, en peut enseigner plus et mieux, si cette analyse est bien conduite.

Les volumes de *Morceaux choisis* offrent aussi aux élèves de nombreux extraits bien utiles, qu'il sera facile d'étudier en temps opportun.

Une fois les principales règles de la structure du discours connues, l'exercice les rend familières et très efficaces.

Voici néanmoins quelques *exemples* expliqués.

A. — Montalembert devant le Sénat.

REMARQUE. — En 1831, le comte de Montalembert, âgé de 21 ans, ouvrait avec Lacordaire, qui en comptait 28, une école libre, contre l'assentiment du gouvernement. L'école fut fermée avec violence, et les deux coupables cités devant les juges. Montalembert venait, dans l'intervalle, de succéder à son père comme sénateur inamovible: il devenait *pair de France*.

Voici l'exorde de sa défense, du premier de ses discours :

PAIRS DE FRANCE,

La tâche de nos défenseurs est accomplie; la nôtre commence. Ils se sont placés sur le terrain de la légalité, afin d'y combattre corps à corps nos adversaires. Ils vous ont fait entendre le sévère et rigoureux langage du droit et de la loi. A nous, accusés, il appartient maintenant, en exposant les motifs de notre conduite, de parler un autre langage, celui de nos croyances et de nos affections, de notre cœur et de notre foi, le langage catholique. — (*Voilà une entrée en matière qui relie ce discours aux précédents: c'est clair, noble, digne, et l'on prévoit d'avance la valeur de l'orateur*).

Toutefois, nul ne s'étonnera, je pense, si, avant de débattre la cause sous ce point de vue, je cherche à donner ici quelques rapides explications sur ce qui m'est personnel dans ce procès, puisque c'est à cause de moi qu'il est plaidé devant vous, puisque c'est moi qui ai invoqué votre suprême juridiction, qui vous ai réclamé pour mes pairs et pour mes juges. — (*Circonstances qui amènent la narration; remarquez les bien-séances oratoires*).

Vous le savez, messieurs, lorsque, le 9 mai, je fis en faveur de la liberté d'enseignement la tentative qui m'amène aujourd'hui devant vous, je n'avais certes nul lieu de craindre que ma voix jeune et inconnue se ferait sitôt entendre dans une enceinte où venait de retentir une voix qui m'était si chère, et qui, j'ose le dire, n'était indifférente ni à la liberté ni à la France.